

# **Pandémie (France) : Face au covid et à ce pouvoir**

dimanche 1er novembre 2020, par [Union syndicale Solidaires](#) (Date de rédaction antérieure : 29 octobre 2020).

Le covid se répand à nouveau d'une façon exponentielle. La crise sanitaire est grave. La première des priorités doit être la lutte pour limiter la contagion. Il faut faire en sorte que le maximum de vies soient épargnées et faciliter le travail du personnel de santé. La pauvreté explose depuis le début de l'année en France. Nous savons que ce sont les plus précaires, les plus démunies, les « sans » qui vont encore subir le plus la situation.

## **Des mesures immédiates**

Dans cette situation le gouvernement ne prend pas les mesures d'urgences nécessaires et réclamées depuis des mois.

**Pour lutter contre le COVID** : gratuité des masques, renforcement massif des moyens pour les hôpitaux dont la réquisition des cliniques privées, mises en place de protocoles sérieux avec les moyens humains et matériels dans les établissements scolaires, multiplication des moyens de transport publics permettant une réelle distanciation physique...

**Pour lutter contre la crise économique et sociale** : augmentation des minimas sociaux et du smic, abrogation de la réforme de l'assurance chômage, accès au RSA dès 18 ans, chômage partiel indemnisé à 100%, interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des bénéfices, conditionnement social et écologique des aides et subventions aux entreprises...

Pour financer tout cela, allons chercher l'argent là où il se trouve, à commencer par les plus riches, en créant par exemple un Impôt Sur la Fortune (ISF) qui inclut les revenus mobiliers et les dividendes.

## **Les travailleuses et travailleurs doivent décider**

On nous dit qu'il faut que les décisions viennent d'en haut pour qu'elles soient efficaces. Dans la réalité on voit au contraire l'inefficacité de protocoles décidés par en haut, loin du concret et du réel. Les employeurs ont la responsabilité de protéger les salarié•es. Mais ce sont les personnes qui travaillent, à partir des informations claires sur la situation, qui sont aptes à déterminer les bons protocoles et le fonctionnement à avoir. C'est à la base, avec les syndicats, que les choses doivent se décider, par des instances comme les CSSCT ou CHSCT ou par des mobilisations si nécessaire.

## **Santé ou économie ?**

L'activité économique est une des composantes essentielles à la vie en société. Mais le gouvernement, en lien avec le Medef, cherche avant tout à préserver les grandes entreprises capitalistes. Il y a d'autres choix possibles. Au lieu de garantir les dividendes et d'accorder des aides sans conditions ni contrepartie (garantie sur l'emploi), la priorité doit être dans la période de préserver les personnes, et, pour stopper la contagion, de distinguer ce qui relève des activités essentielles et utiles et de ce qui ne l'est pas.

## **Le capitalisme et les gouvernements successifs sont responsables**

N'oublions pas qu'une partie des mesures qui doivent être prises aujourd'hui est liée aux manques de lits de réanimation, aux manques de moyens et de personnels du service public de santé. La dégradation continue des services publics au nom de la « rentabilité », en particulier dans la santé et le social, a des conséquences bien réelles. Ces politiques du court terme tuent sur le moyen terme.

### **Et après, comment on s'en sort ?**

Au delà de l'urgence de l'automne, il faut commencer à poser les jalons pour la suite. La crise économique et sociale va s'aggraver, tout comme la crise sanitaire qui perdurera même si la pandémie s'arrête demain. Ce ne sont pas leurs vieilles solutions qui nous ont mené dans le mur qui marcheront et qui ont été ré-appliquées dès le déconfinement de mai dernier. Nous avons des mesures alternatives fortes, travaillées dans le cadre unitaire « Plus jamais ça » avec le plan de sortie de crise élaboré au printemps, totalement d'actualité. Il va falloir construire un rapport de force en notre faveur, pour imposer par exemple les 32 heures hebdomadaires sans perte de salaire ni flexibilité, embaucher massivement dans les services publics, vraies solutions à la lutte contre le chômage. Il faudra imposer une transition sociale et écologique urgente, pour avoir une production et une consommation basées sur l'utilité sociale et non sur le gâchis.

Nous allons faire face à une situation très difficile. C'est par l'organisation de la solidarité que nous nous en sortirons. Mais que le pouvoir soit prévenu : nous ne confinerons pas nos colères ni nos libertés !

29 octobre 2020

### **Union syndicale Solidaires**

- <https://solidaires.org/Face-au-Covid-et-a-ce-pouvoir>

---

## **Personnes vulnérables : une victoire indispensable !**

Le gouvernement avait drastiquement (et sournoisement) limité par décret pendant un week-end de la fin de l'été l'accès au dispositif d'activité partielle des personnes dites vulnérables, en limitant le nombre de pathologies visées. Et rendu impossible la possibilité du chômage partiel pour leurs proches vivants sous le même toit également. En cause évidemment le coût pour la collectivité publique du chômage partiel mis en place pour contenir les effets dévastateurs sur l'économie de la pandémie de Covid-19 depuis mars dernier.

Saisi par plusieurs associations sur le caractère inadmissible de cette nouvelle liste qui opérait un tri arbitraire entre malades atteints de pathologies lourdes, le Conseil d'État a donné raison aux plaignantes. Il a ainsi suspendu le texte discriminatoire, ce qui par voie de conséquence implique que la liste des pathologies applicables redevient, tant que le juge n'aura pas statué au fond, celle nettement plus large établie le 5 mai dernier. Elle inclut donc à nouveau les personnes atteintes d'obésité et de diabète ce, quel que soit leur âge ou encore celles ayant des antécédents cardiovasculaires. Rappelons que ces personnes avaient donc été contraintes depuis fin août d'aller retravailler la peur au ventre en cas d'impossibilité de télétravail ou utiliser d'autres cadres

possibles d'absence pour éviter d'être contaminées et donc mises en danger. Voilà qui faisait particulièrement "tâche" pour un gouvernement prétendant vouloir protéger sa population, à commencer par la plus vulnérable au virus !

Nous ne pouvons que nous féliciter d'une telle décision qui rétablit le cadre indispensable de protection des plus fragiles, permettra ainsi de la rassurer après avoir été mise en danger par le gouvernement. Cette décision a vocation également à prendre effet dans la fonction publique également en permettant le retour au télétravail ou en autorisations d'absence de tous-tes les agents publics concerné-es. Pour autant elle n'a pas invalidé le fait que les proches habitant sous le même toit n'aient plus la possibilité, eux, de bénéficier du chômage partiel : à défaut de pouvoir télétravailler, elles doivent donc se rendre sur leur lieu de travail avec la crainte d'être contaminées et au retour chez elles de contaminer leurs proches fragiles !

**Nous exigeons par conséquent le retour intégral au régime antérieur posé par le décret du 5 mai** et que les personnes vulnérables ainsi que leurs proches vivant sous le même toit puissent immédiatement bénéficier à nouveau du chômage partiel. Ce chômage partiel doit par ailleurs permettre de couvrir 100 % du salaire antérieur. Et donc, dans l'attente du jugement au fond de ce texte, nous revendiquons que les jours d'absence déjà pris pour se protéger et couverts par les régimes existants d'autorisations ou par la prise de congés ne soient pas décomptés et payés intégralement.

**Le gouvernement profite à l'évidence de la crise sanitaire pour restreindre nos droits, nos protections sociales et nos libertés. Que cette victoire alimente notre détermination à imposer par le rapport de force un autre avenir !**

Paris, le 22 octobre 2020

- <https://solidaires.org/Personnes-vulnerables-une-victoire-indispensable>
-